



2022-09-29-13 : Modification du règlement d'attribution des aides pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

L'an deux mille ; vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS , Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Mireille POILANE

Étaient excusés : Emmanuel CHARLES, Guy CHESNEAU, Annick HODEE, Jean-Pierre BRU, Florence MARTIN, Juanita FOUCHER, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Hervé BLANCHAIS

Pouvoirs : Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Annick HODEE donne pouvoir à Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Marie JOURDAN

Secrétaire de séance : Catherine BELLANGER-LAMARCHE

Membres en exercice :50
Membres présents :39
Pouvoirs :4
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/09/2022
Date de publication : 05/10/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 n° 2020-11-19-17 portant approbation d'un plan opérationnel sur le développement de la filière énergétique du solaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 n° 2020-12-17-17 portant approbation du règlement des aides financières pour l'installation de panneaux solaires ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 15 septembre 2022 ;

VU l'engagement de la démarche RSO « Mettre en place une gouvernance responsable » et son PA n°2 « Garantir les conditions d'une gouvernance responsable » ;

CONSIDÉRANT le projet de Plan opérationnel pour le développement de la filière énergétique Solaire (2021-2023) autour de 7 actions, notamment le dispositif d'aides financières à l'installation de panneaux solaires pour les particuliers ;

CONSIDÉRANT le nécessité de faire évoluer le dispositif suite à l'arrêté tarifaire d'octobre 2021, et la note d'application de la Direction Générale de l'Énergies et du Climat, publiée en mai 2022 qui précise les conditions de cumul des aides de l'Etat (tarif de rachat de l'électricité produite) avec les autres aides publiques comme celle de la collectivité (aide à l'investissement de 390 €) ;

CONSIDÉRANT que les projets solaires subventionnables par l'Etat puis par la collectivité devront désormais justifier à minima une des dépenses annexes à l'installation solaire suivantes : (1) Etudes préalable à l'installation solaire (Ex : études administratives[Les études administratives comprennent par exemple : les études préparatoires pour les déclarations préalables en mairie, demandes de raccordement Enedis, demandes conformité au Consuel...], de faisabilité, de structure,...) ; (2) Préparation de la structure pour l'installation solaire (Ex : désamiantage, renforcement de la toiture, ...) ; (3) Rénovation de la toiture ou rénovation énergétique du bâtiment pouvant accueillir une installation solaire ; (4) Construction d'un bâtiment neuf ou rénovation d'un bâtiment existant accueillant une installation solaire ; (5) Modification des réseaux électriques du bâtiment liée à l'installation solaire ; (6) Equipement d'instruments de régulation et de stockage de l'installation solaire en autoconsommation ; (7) Raccordement spécifique de l'installation solaire.

ENTENDU l'exposé de Virginie Guichard, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Approuve la modification du règlement des aides financières pour l'installation de panneaux photovoltaïques jusqu'au 31 décembre 2023;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 29 septembre 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président